



Le Panier Bio à Deux Roues  
(P2R)

Route de Cery 33  
1008 Prilly

## PV de l'assemblée générale ordinaire 2018

DATE	17 avril 2018 à 19h00
LIEU	Centre socioculturel Pôle Sud, Av. Jean-Jacques Mercier 3 à Lausanne
EMETTEUR	Iván Gómez, membre du comité

### 1. Bienvenue et présentation du programme

---

La séance commence à 19h08 par le message de bienvenue adressé aux 28 membres présents (non compris 6 membres du comité) par le Président **François Turk**. Ce dernier rappelle qu'il s'agit de la 9<sup>ème</sup> AG et qu'**Enea Rezzonico** est le nouveau coordinateur depuis 2 ans déjà.

L'AG est facilitée par **Nicolas Rouge**, coopérateur. Ce dernier choisit 2 scrutateurs dans l'assemblée et précise que chaque point soumis au vote pourra être discuté avant la votation. Il rappelle également les règles de vote.

### 2. Ordre du jour

---

**Nicolas Rouge** présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présents. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus).

### 3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2017

---

Le PV, qui était consultable en ligne sur le site [www.p2r.ch](http://www.p2r.ch), ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus). L'assemblée remercie son auteur, **Iván Gómez**.

### 4. Brève présentation des producteurs présents

---

**Judith Ammann** demande aux producteurs présents de se présenter :

- **Jean-François et Gisèle Burnet** : voilà environ 1 an qu'ils fournissent au P2R le fromage de chèvre pour les abonnements. Ils ont environ 150 chèvres et sont labélisés Bio depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, après 2 ans de processus de reconversion.

- **Mathieu Genoud** : il représente la ferme collective du Joran à Orbe. Celle-ci travaille en polyculture et fournit le P2R en tofu pour les abonnements. Des ½ journées de travail sont également proposées aux membres qui souhaitent donner un coup de main aux travaux au champ de leur ferme à Orbe.
- **Judith Ammann** : elle représente son ancien associé **Hector Silva**, absent, du domaine de Fermens à Apples qui est pour le moment le producteur principal pour le P2R. Il s'agit d'un domaine d'environ 3 ha en maraîchage et 3'000 m<sup>2</sup> sous tunnel. En 2018, un nouveau hangar va être construit avec une chambre froide.
- **Gilles Berger** : il représente la ferme de Rovéréaz qui a débuté son activité en 2017 avec 1.7 ha de culture maraîchère. L'objectif est de produire puis de transformer les produits pour faire soit de la vente directe, soit « semi-directe » avec des collaborations comme celle initiée avec le P2R. Il produit donc surtout des légumes et des céréales. En 2018 il est prévu entre autres d'installer un tunnel de 500 m<sup>2</sup> puis un second de 250 m<sup>2</sup> ainsi que des ruches pour la production de miel.

## 5. Rapport d'activité 2017

---

**Enea Rezzonico** commence par rappeler la situation préoccupante de l'agriculture en Suisse. En effet, le nombre d'exploitations ont diminuées de 50% ces dernières 20 années, et les exploitations qui survivent deviennent de plus en plus grandes et industrialisées ! 1 m<sup>2</sup> de terre agricole disparaît chaque seconde au profit d'une autre affectation ! Il subsiste toutefois un espoir, le Bio est en progression !!!!

Il présente ensuite l'origine des produits livrés dans les paniers en 2017. On constate qu'en été, les produits proviennent majoritairement du domaine de Fermens à Apples-Denens, et en hiver, du domaine des Biolettes de Gilles Roch, à Ballens. La part des produits provenant de Rovéréaz est encore assez faible mais elle va aller en augmentant. La majorité des fruits proviennent du domaine de Roveray, à Aubonne.

*Question coopératrice-eur* : quel est le « référentiel » pour le volume ? **Enea Rezzonico** : il s'agit du volume des achats en CHF.

*Question coopératrice-eur* : quelle est la part de la production totale des agriculteurs qui va au P2R ? **Enea Rezzonico** : relativement faible, la majorité de leur production part en vente directe (marché par exemple). **Gilles Berger** : en 2017 ce n'était qu'environ 10%. **Judith Ammann** : pour Fermens on estime à environ 25%. Pour ce qui est du prix, la vente directe reste l'option la plus attractive pour les producteurs, mais P2R représente un partenaire intéressant pour plusieurs raisons (volume relativement important des commandes, flexibilité envers les producteurs pour aller dans le sens de leurs besoins d'écoulement, prix rémunérateurs, etc.).

**Enea Rezzonico** poursuit sa présentation en évoquant, notamment :

- Les ½ journées de travail pour montrer que le taux d'occupation est satisfaisant.
- Le nombre de réclamations qui est anecdotique en vue des 13'950 paniers livrés par année. Cela montre que le libre accès aux paniers ne pose que très peu de problèmes.
- Les nombreux événements promotionnels auxquels la coopérative a participé.
- La présence dans les médias (radio et TV).
- Fête du P2R à Fermens.

- Le succès des deux nouveaux abonnements (pain, tofu) et des ventes spéciales (viande par exemple).
- Organisation de 3 ateliers de cuisine.
- Fort augmentation de l'offre de produits dans l'épicerie en ligne

Le rapport d'activité ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus du vote).

## 6. Comptes annuels 2017

---

**Mathieu Hefti**, trésorier de la coopérative, annonce que la coopérative a confirmé avoir trouvé son équilibre financier en 2017 avec un bénéfice de CHF 16'500.- (en 2016 c'était déjà le cas avec un bénéfice d'environ CHF 2'000.-). Il précise que le bénéfice de l'exercice 2017 est principalement dû à une augmentation des ventes et au maintien des frais fixes depuis 2 ans.

*Question coopératrice-eur* : quand il y a des pertes, comment le P2R « bouche » les trous ? **Mathieu Hefti** : il y a d'une part les parts sociales que l'on peut récupérer qui servent de « coussins » à la coopérative et d'autre part, le bénéfice actuel permet de compenser les pertes passées. **Mathieu Hefti** rappelle que la coopérative n'a pas comme objectif de faire du profit et que les éventuels bénéfices qui seraient générés dans le futur une fois que les dettes seront absorbées seront redistribués aux membres ou investis en respectant les conditions définies dans nos statuts.

**Mathieu Hefti** met en avant les éléments importants suivants pour 2017 :

- Le prêt de CHF 10'000.-, qui avait été approuvé lors de l'AG de 2017, a été versé à Rovéréaz.
- L'ancienne camionnette a été totalement amortie début 2017 ; celle-ci a été utilisée jusqu'en mars 2018, date d'achat d'une nouvelle camionnette, permettant ainsi de minimiser les charges d'amortissement au courant de l'année 2017.
- Le nombre de membre est resté stable au courant de l'année 2017, avec environs 300 membres sur toute l'année ; l'intention pour cette année est de ne pas augmenter le nombre de membres, et si possible, de le stabiliser.
- Masse salariale inchangée.
- Les nouveaux abonnements (tofu + pain) et le développement de l'épicerie ont pu être réalisés sans augmentation du personnel.

*Question coopératrice-eur* : dans les actifs au bilan, on est passé d'environ CHF 46'000.- à environ CHF 42'000.- dans les créances, de quoi s'agit-il ? **Mathieu Hefti** : ce sont les factures ouvertes à la fin de l'année qui ne sont pas encore payées.

*Question coopératrice-eur* : dans les actifs au bilan, qu'est-ce que le ducroire ? **Mathieu Hefti** : il s'agit d'une pratique comptable prévue par la loi qui permet de tenir compte de maximum 5% de factures ouvertes en fin d'année qui ne seront potentiellement jamais payées.

*Question coopératrice-eur* : dans les actifs au bilan, on a toujours l'investissement LGI, c'est quoi ? **Mathieu Hefti** : c'est de l'argent qui avait servi à financer la société Local Green Invest qui est à l'origine de la Plateforme Bio qui a fait faillite en 2017. Il s'agit d'un prêt. *Question coopératrice-eur* : pourquoi ne pas le mettre en « pertes et profit » ? **Enea Rezzonico** : le comité y a pensé mais pour le moment il a décidé de le laisser dans cette rubrique car le comité se réserve le droit



de réclamer le remboursement de cette dette, dès qu'il jugera le moment opportun, et selon le développement des procédures en cours suite à la faillite de la Plateforme Bio.

*Question coopératrice-eur* : est-ce que la coopérative a un statut particulier pour les impôts ? **Mathieu Hefti** : non, et pour le moment nous devons encore absorber les pertes cumulées au courant des premières années d'existence de la coopérative, donc pas d'impôts. **François Turk** : une demande d'exonération d'impôts n'a pas été faite en essayant d'obtenir le statut de coopérative d'utilité publique, car la nature commerciale de nos activités ne le permettrait pas.

*Question coopératrice-eur* : dans les actifs au bilan, on a aussi l'investissement Rovéréaz, c'est quoi ? **Mathieu Hefti** : il s'agit d'un prêt avec un remboursement prévu pour fin 2019 (voir procès-verbal de l'AG 2017). *Question coopératrice-eur* : pourquoi ne pas avoir fait qu'un remboursement en légumes ? **François Turk** : un remboursement à moitié en légumes et à moitié en espèces avait été décidé pour d'une part ne pas mettre trop de pression sur Rovéréaz, et d'autre part, pour ne pas trop pénaliser notre trésorerie.

**Bernat Palou**, vérificateur des comptes, étant absent, c'est **Mathieu Hefti** qui présente son rapport. Ce dernier relève une bonne conduite des comptes qu'il propose d'approuver.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus).

## 7. Décharge du comité sortant et contrôleur de comptes

---

A l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus), l'assemblée donne décharge au comité sortant suivant :

- François Turk, président
- Mathieu Hefti, trésorier
- Timothée Crettenand, secrétaire
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Iván Gómez, membre
- Clotilde Lauritzen, membre
- Vivien Galland, membre

A l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0) elle donne également décharge au vérificateur des comptes 2017, **Bernat Palou**.



## 8. Vote du nouveau comité et d'un (-e) contrôleur (-euse) des comptes pour 2018

---

Les membres du nouveau comité proposé par le comité sortant sont présentés par **François Turk**, notamment Jasmine Lorenzini qui est proposée comme nouvelle membre.

*Question coopératrice-eur* : Mathieu Genoud n'est plus dans le comité ? **Mathieu Genoud** : non, depuis 2017 déjà car en tant que salarié (livreur), ce n'était pas cohérent. Toutefois, il participe aux réunions du comité.

L'assemblée approuve à l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) le nouveau comité qui sera composé des personnes suivantes :

- François Turk, président
- Mathieu Hefti, trésorier
- Timothée Crettenand, secrétaire
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Vivien Galland, membre
- Jasmine Lorenzini, membre
- Iván Gómez, membre
- Clotilde Lauritzen, membre

**Bernat Palou** est également réélu à l'unanimité (oui 28 / non 0 / abst. 0) en tant que vérificateur des comptes 2018.

## 9. Augmentation de la valeur du contenu des mini paniers

---

**Enea Rezzonico** présente une comparaison entre les prix de nos paniers et ceux de 2 autres ACP de Suisse romande fonctionnant sur un modèle similaire au nôtre (Notre panier Bio à Fribourg et Lumière des champs à Vevey). Les analyses présentées incluent une comparaison de la taille des paniers et de la part prélevée sur la valeur des paniers pour couvrir les frais de gestion.

*Question coopératrice-eur* : s'agit-il de coopératives également ? **Enea Rezzonico** : non, il s'agit d'associations.

*Question coopératrice-eur* : pourquoi la comparaison ne se fait pas avec les ACP lausannoises ? **Enea Rezzonico** : les principales ACP lausannoises (Le jardin potager, Les Jardins du Flon, Les Jardins d'Ouchy) n'ont pas été choisies pour cette comparaison car, d'une part, les données concernant la répartition des coûts de gestion n'étaient pas disponibles, et d'autre part, leur mode de fonctionnement était moins comparable (autre type de production, autre organisation logistique, etc.).

La comparaison des tailles des paniers montre que nos mini paniers sont beaucoup plus petits que les plus petits paniers proposés par les autres ACP. On constate aussi que les frais de gestion de notre coopérative sont inférieurs ou équivalents à ceux des autres ACP. De plus, cette analyse met en évidence le fait que le prix actuel de l'abonnement aux mini paniers ne permet pas de couvrir les frais de gestion réels pour ce service, frais qui sont par conséquent absorbés par les autres



types d'abonnement aux paniers (Panier pour deux et Grand panier famille). Afin d'assurer une répartition plus équitable de frais de gestion entre les différents types d'abonnement aux paniers, et aussi dans le but de générer une petite marge financière supplémentaire permettant de financer nos activités courantes et des éventuels nouveaux projets, le comité propose d'augmenter légèrement le prix de l'abonnement aux mini paniers, sans pour autant modifier le taux de marge. Dans le contexte de cette proposition, **Enea Rezzonico** présente les résultats d'une petite étude de marché qui a été réalisée par lui avec la contribution de quelques membres entre 2016 et 2018 et qui montre que les prix des produits livrés dans les paniers du P2R sont 10-15% inférieurs aux prix proposés par d'autres commerces de la région (marché de Lausanne et deux grandes surfaces).

**La proposition de changement est la suivante** : dès 2019, augmentation de 15% de la valeur du mini panier (et par conséquent une augmentation du 15% de la quantité des produits livrés), soit un coût par mini panier qui passerait de CHF 8.- à CHF 9.20.- (CHF 1.20.- de produit en plus), correspondant à un prix de l'abonnement annuel passant de CHF 600.- à CHF 690.-. Le taux de marge de 40% prélevé actuellement sur le prix de vente ne changerait pas, mais l'augmentation proposée du prix du panier permettrait tout de même de générer une marge brute supplémentaire de CHF 4'176.-

*Question coopératrice-eur* : comment les coopérateurs qui ont un mini panier perçoivent cette proposition ? **Enea Rezzonico** : les échanges qui ont eu lieu à ce sujet lors des rencontres avec les coopérateurs montrent que les avis sont divergents. **François Turk** : Le mini panier est « peu rentable » pour la coopérative car il demande presque le même travail que les autres. C'est un « luxe » par rapport à ce qui se fait ailleurs.

*Question coopératrice-eur* : quelle est le nombre d'abonnement aux mini paniers au P2R ? **Enea Rezzonico** : le nombre de différents types de paniers est relativement stable, soit 115 minis, 170 pour deux et 23 famille. Il faut souligner que si nous n'avions que des mini paniers, la coopérative tournerait à perte et se retrouverait avec un déficit d'environ CHF 20'000.- par année.

*Question coopératrice-eur* : serait-il possible de réserver la valeur supplémentaire générée par l'augmentation proposée pour assurer une plus grande diversité de produits, plutôt que d'augmenter les quantités ? **Enea Rezzonico** : oui, on fera de notre mieux pour que l'augmentation de prix soit répercutée sur la diversité plutôt que sur les quantités par produit.

**Enea Rezzonico** transmet le message d'une coopératrice qui n'a pas pu participer à l'AG et qui nous informait qu'en cas d'augmentation du prix de l'abonnement aux mini paniers, elle serait probablement obligée de résilier son contrat car ses finances ne lui permettraient pas d'absorber des coûts plus élevés.

Un coopérateur aurait souhaité qu'on organise un sondage auprès de tous les membres avant de soumettre la proposition au vote de l'AG. Le comité et d'autres membres de l'assemblée répondent que l'AG est le lieu prévu pour prendre ce type de décision et que de toute façon, au vu du faible taux de réponse aux sondages envoyés précédemment, les réponses recueillies par mail n'auraient probablement pas permis d'assurer une meilleure représentativité de l'avis de l'ensemble des membres de la coopérative.

L'augmentation de la valeur du contenu des mini paniers est approuvée à la majorité (oui 22 / non 1 / abst. 5, les membres du comité étant exclus).

## 10. Budget prévisionnel 2018

---

**Mathieu Hefti** présente sommairement le budget prévisionnel pour 2018. Une plus grande interaction avec la ferme de Rovéréaz est prévue et il évoque d'autres points importants :

- Achat d'une nouvelle camionnette. Cette dernière est partagée avec la ferme de Rovéréaz. L'amortissement a été calculé sur 5 ans mais il est prévu d'utiliser le véhicule 8 ans.
- Augmentation du loyer de Cery imposé par notre bailleur (CHF 200.- → CHF 350.-)
- **Mathieu Hefti** propose de rediscuter la possibilité de revoir à la hausse les salaires des employés car ceux-ci n'ont jamais changés depuis le début de la coopérative, à savoir environ CHF 3'700.- net par mois pour un 100%, peu importe le poste occupé. La gestion des salaires est du ressort du comité et la décision d'une éventuelle augmentation sera prise en fonction des capacités financières de la coopérative et des responsabilités des employés.

## 11. Points sur les contrats avec les producteurs

---

**Enea Rezzonico** mentionne que des engagements existent déjà avec les producteurs fournissant les produits proposés sous forme d'abonnement complémentaire (pain, fromages, tofu, œufs). Ceux-ci sont renouvelés 3 fois par an. Le comité souhaiterait renforcer l'engagement mutuel entre la coopérative et les producteurs de fruits et légumes dans le but entre autres de simplifier le travail de planification des paniers et d'approvisionnement des produits, mais aussi de faciliter la planification des cultures et l'écoulement des produits. La plupart de nos producteurs qui ont été approchés à ce sujet ne sont pas intéressés par un changement de modèle de collaboration car il préfère ne pas être liés par des engagements supplémentaires qui limiterait leur liberté sans leur apporter des réels avantages. D'autres producteurs ont par contre été intéressés par notre proposition et des contrats ont été signés avec eux (Gilles Berger de la ferme de Rovéréaz à Lausanne, Eric Petit du domaine du Cotrable à Villars-sous-Yens et l'entreprise Triloculture à Cugy, composé de 3 jeunes agriculteurs).

Le contrat le plus important a été signé avec Gilles Berger pour un montant de CHF 50'000.- de produits à acheter en 2018 et qui seront payé 20% plus chers que les prix du marché. Cette prime contractuelle a été décidée par le comité afin de soutenir ce nouveau projet agricole. **François Turk** mentionne que le P2R a tout intérêt à faire ce genre de contrat pour avoir l'assurance d'être prioritaire sur l'achat de la production. En effet, avec l'augmentation de la demande en produits Bio, la coopérative doit pouvoir trouver des sources d'approvisionnement « sûres ».

*Question coopératrice-eur* : est-ce qu'il s'agit également d'un prêt ? **Enea Rezzonico** : non, ce montant n'a rien à voir avec le prêt précédemment mentionné. Cette prime représente un soutien supplémentaire au projet de Rovéréaz et s'inscrit dans une volonté du comité de la coopérative de construire une collaboration à long terme.

*Question coopératrice-eur* : que se passe-t-il si la quantité produite n'est pas suffisante ? **Enea Rezzonico** : la première priorité est la vente directe, ensuite c'est le P2R. Il n'est pas question de faire pression sur le producteur pour le forcer à nous vendre des produits au lieu de les écouler via ses filières de vente directe, ce qui le pénaliserait financièrement. **Gilles Berger** : cette manière de faire lui permet de mieux planifier ces plans de culture. D'ailleurs, le montant du contrat représente environ 1/3 des besoins annuels du P2R.

## 12. Projets de développement de la coopérative

---

Enea Rezzonico présente brièvement les projets de développement de la coopérative :

- Consolidation des collaborations avec nos producteurs actuels.
- Changement du logiciel d'administration et du portail d'accès au site web pour les membres.
- Nouveau site web.
- Mise en place d'un système d'échange de produits entre coopérateurs dans les points de livraison.
- Mise en place d'un système d'échange d'adresses sur base volontaire entre coopérateurs inscrits aux mêmes points de livraison pour organiser la récupération des paniers.
- Recherche d'un terrain agricole pour la production d'une partie des besoins de la coopérative.

## 13. Divers

---

*Question coopératrice-eur* : est-ce qu'on est toujours juste au niveau du nombre de coopérateurs ? **Enea Rezzonico** : non, on est stable depuis 2017, 300-310 coopérateurs environ. Actuellement le comité n'a pas l'intention d'augmenter le nombre des membres.

*Question coopératrice-eur* : quel changement pour l'épicerie en ligne ? **Enea Rezzonico** : pas de changement majeur en vue ; le nouveau logiciel de gestion des commandes qui est en phase d'évaluation permettrait de réduire la charge de travail administratif.

*Question coopératrice-eur* : est-ce qu'il est prévu de pouvoir payer via Paypal sur l'épicerie ? **Enea Rezzonico** : non, ce n'est pas prévu ; si quelqu'un de la coopérative est motivé à mener le projet, pourquoi pas :0). **Gilles Berger** : il n'est pas convaincu par le système qui est d'ailleurs coûteux.

La séance est levée à 21h00.

## 14. Signatures

---

Président

François Turk



Membre

Iván Gómez

